

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 novembre 2006
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante et unième année

Lettres identiques datées du 3 novembre 2006,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Depuis le mercredi 1^{er} novembre 2006, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 28 Palestiniens, au nombre desquels deux enfants de moins de 4 ans, des femmes et des personnes âgées, dans le territoire palestinien occupé. La majorité écrasante des personnes qui ont été tuées et blessées pendant cette période par suite des attaques et des incursions militaires violentes et meurtrières d'Israël dans le nord de la bande de Gaza, en particulier dans la ville de Beit Hanoun, étaient des civils.

Sous le nom « d'opération Nuages d'automne », utilisant des tanks, des hélicoptères de combat et des bulldozers, les forces d'occupation israéliennes ont déclenché la plus vaste agression à laquelle Israël se soit livrée depuis des mois dans la bande de Gaza. Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont ouvert le feu sur environ 300 Palestiniennes qui se dirigeaient vers Beit Hanoun pour tenter de briser le siège dont la ville faisait l'objet depuis trois jours et sauver plus d'une soixantaine de Palestiniens qui se trouvaient dans la mosquée Al-Nasr de la ville que les forces d'occupation israéliennes avaient incendiée. Les forces israéliennes, qui ont tiré au hasard, ont tué deux personnes – Rajaa' Abu Odeh, âgée de 40 ans, et In'aam Salem, âgée de 40 ans – et en ont blessé au moins 25 autres, dont plusieurs sont encore dans un état critique; un journaliste, qui faisait un reportage sur la manifestation, a également été blessé. Israël, puissance occupante, continue en outre à procéder à des exécutions extrajudiciaires. Dans la nuit, les forces d'occupation israéliennes ont tiré sur un véhicule lors d'une attaque aérienne près d'une mosquée dans la ville de Gaza et ont tué les quatre hommes qui se trouvaient à l'intérieur. L'attaque a en outre fait quatre blessés. De plus, dans le camp de réfugiés de Balata, près de Naplouse, en Cisjordanie, les forces d'occupation israéliennes ont tué le jeune Ibrahim Skarneh, âgé de 14 ans, alors qu'il tentait de sauver son frère qui était la cible d'une exécution extrajudiciaire de la part des « forces spéciales » israéliennes.



Ces événements dramatiques, qui se sont produits après l'envoi de la lettre que je vous ai adressée le 1^{er} novembre 2006, dans laquelle nous tenions à faire savoir que, tant que la communauté internationale ne prendrait pas clairement et fermement position en exigeant la cessation immédiate de l'agression militaire d'Israël contre la population civile palestinienne dans le territoire occupé, le déchaînement de violence de l'armée israélienne contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza et dans l'ensemble du territoire palestinien occupé se poursuivra avec des conséquences encore plus dévastatrices. Il est incontestable que le Conseil de sécurité est responsable de la détérioration continue de la situation et de la crise qui se poursuit dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Que le Conseil de sécurité ait failli à sa mission principale, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, est un fait patent, qu'on ne saurait laisser passer et dont il faut s'occuper.

Les faits mentionnés montrent très clairement qu'Israël, puissance occupante, a l'intention d'aggraver la situation sur le terrain en causant le maximum de morts et de destructions dans le territoire palestinien occupé, et, pour cela, en faisant délibérément usage d'une force excessive, aveugle et totalement disproportionnée contre la population palestinienne. Dans ses déclarations comme dans ses actes, la puissance occupante a affirmé en effet sa volonté de poursuivre son agression et ses politiques illégales, aggravant ainsi les souffrances du peuple palestinien, qui est déjà contraint de supporter des conditions inhumaines sous son occupation brutale. C'est pourquoi nous continuons d'exhorter la communauté internationale à prendre des mesures pour obliger Israël, puissance occupante, à cesser immédiatement son agression militaire, à retirer ses forces de Gaza et à se conformer scrupuleusement au droit international, en particulier aux dispositions de la quatrième Convention de Genève, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

La présente lettre fait suite aux 269 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui se poursuit dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/200/921) au 1^{er} novembre 2006 (A/ES-10/363-S/2006/858), ces lettres constituent les annales des crimes qu'Israël, puissance occupante, commet contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit répondre de tous ces crimes de guerre, de ce terrorisme d'État et de ces violations systématiques des droits de l'homme perpétrés contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Comme suite aux lettres susmentionnées, j'ai le profond regret de vous informer qu'au moins 22 autres Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes, ce qui porte à 4 326 le nombre total des martyrs palestiniens recensés depuis septembre 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès des l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**

**Annexe aux lettres identiques datées du 3 novembre 2006
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*
(du jeudi 26 octobre au vendredi 3 novembre 2006)**

Jeudi 26 octobre 2006

1. Suhail Abdul Razeq Al-Majdalawi
2. Ahmad Kamal Al-Braim (18 ans)
3. Lami Abu Lehya

Vendredi 27 octobre 2006

1. Fadi Nimer Subeh
2. Mostafa Jabr Zalat (18 ans)
3. Ahmad Hassan Abu Hassan

Samedi 28 octobre 2006

Ni'mat Odwan

Lundi 30 octobre 2006

Mazen Mohammad Abu Odeh

Mardi 31 octobre 2006

1. Zaki Al-Najjar
2. Shadi Khaled Al-Njjar
3. Mohammad Waheed Al-Najjar

Mercredi 1^{er} novembre 2006

1. Mohammad Mahmoud Fayyad
2. Tareq Mostafa Nasser
3. Ahmad Youssef Sa'adat (18 ans)
4. Hossam Mohammad Abu Harbeed
5. Fayez Mohammad Zwaydi
6. Khalil Hamad
7. Ahmad Jihad Odwan
8. Mohammad Saleh Al-Masri
9. Bassem Al-Jammal
10. Essam Abu Odeh
11. Ziab Jabr Al-Bassiouni (65 ans)
12. Youssef Rouhi Aql
13. Hassan Salah
14. Mohammad Sameer Mahmoud (18 ans)
15. Sami Abu Sil'aa
16. Baraa' Fayyad (3 ans)

* Le nombre total des martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 4 326.

Jeudi 2 novembre 2006

1. Tamer Ali Halas
2. Ammar Riyad Moush'taha
3. Mohammad Talal Farahat

Vendredi 3 novembre 2006

1. Rajaa' Abu Odeh
 2. In'aam Salem
 3. Ahmad Sahweel
 4. Hamza Karsou' (17 ans)
 5. Hamdi Ramadan Abdel Dayem (16 ans)
 6. Abd Subeh (14 ans)
 7. Ibrahim Skarneh (14 ans)
-